



Fédération française de cyclotourisme

Challenge de France 2016

Souvenir Jean-Pierre Guillot



Le Challenge de France se veut un baromètre de l'engagement et de l'implication des clubs de notre Fédération dans l'ensemble de nos activités. Le but est d'inciter et de motiver les membres adhérents à participer aux organisations les plus remarquables de la FFCT.

Ce challenge est basé sur la participation des cyclotouristes licenciés aux manifestations ou événements et des clubs à certaines organisations figurant dans la liste ci-dessous.

Pour marquer ces points, tout cyclotouriste peut participer, en nombre illimité dans l'année, à ces manifestations, ou événements, sauf pour les randonnées permanentes ou les boucles de randonnées permanentes pour lesquelles le nombre de participations sera limité à 1 par circuit. Le club marque autant de points que de participants. À noter que les sociétés n'ont aucune comptabilité à tenir, cette dernière étant prise en compte par les différents responsables d'organisations ou d'événements qui transmettent les éléments au délégué fédéral chargé du Challenge de France. **Le retour des fiches « Challenge 2016 » devra être effectué au plus tard dans le mois qui suit l'organisation au risque de ne pas être retenu.**

Les différents brevets (brevets de distance -y compris le 100 km-, BCN-BPF, parcs, montagnards, VI etc.) réalisés par les participants doivent être au préalable envoyés aux homologateurs concernés par les brevets. Ce sont ces derniers qui transmettront la liste des clubs au délégué fédéral chargé du Challenge.

L'année 2016 sera l'année des Jeunes, des Féminines et du VTT. A ce titre, pour le Challenge de France, seront attribués 10 points à tout club ayant une école cyclo ; ce barème sera doublé si l'école est créée dans l'année. La participation des jeunes et des féminines sera doublée dans les manifestations qui leur sont propres (critérium pour les jeunes et séjour féminin pour les dames) ainsi que lors de leurs participations aux Concentrations Nationales à label. Pour le VTT, les points des actions relatives à cette activité seront doublés pour cette année. Les abonnements resteront fixés à 10 points.

La période de référence des organisations est : du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016. Les effectifs des clubs sont arrêtés au 1^{er} septembre 2016.

Fiche Manifestations à 10 points*

- Club possédant une École-cyclo
- Club créant une École-cyclo dans l'année
- Participation à une journée cyclo féminine CoDep/Ligue
- Participation à un week-end cyclo organisé pour les féminines par une ligue ou un CoDep
- Brevet d'initiation au cyclotourisme familial
- Challenge des bases VTT : participation à une des bases
- Critérium du jeune cyclotouriste :
 - o finale départementale⁽²⁾
 - o finale régionale
 - o finale nationale
- Voyage itinérant VTT

Fiche Manifestations à 6 points*

- Jeunes ou féminines participants à une concentration
- Vertes Tout-terrain à label

Fiche Manifestations à 5 points*

- BCN – BPF (*lauréat ayant terminé, année d'homologation*)
- BCN (*par carte complète homologuée dans l'année*)
- BPF (*par département, terminé dans l'année et homologué dans l'année*)
- BCMF (*ayant terminé, année d'homologation*)
- Brevet des parcs
- Brevet européen
- Diagonales de France (*par Diagonale*)
- Mer-Montagne (*par randonnée toutes options*)
- Mer-Montagne (*lauréat ayant terminé le cycle – année d'homologation*) toutes options
- Randonnées permanentes labellisées de plus de 150 km⁽³⁾
- Semaine européenne
- Semaine fédérale
- Semaine nationale et européenne des jeunes
- Trait d'union Jeune route & VTT
- Séjours et Voyages (*catalogue FFCT*)⁽⁴⁾
- Voyages itinérants⁽⁵⁾
- Séjour au Centre cyclotouriste « Les 4 Vents » (2 nuits et +)
- Participation à « Toutes à vélo - Strasbourg 2016 »
- Tour cyclotouriste international 2016

Fiche Manifestations à 3 points*

- Cyclomontagnardes (toutes formules)
- Brevet des 4 Vents
- Concentrations nationales à label
- Brevets nationaux fédéraux, randonneurs et audax (inscrits au calendrier) homologués par leurs délégués
- Rencontre inter écoles de cyclotourisme⁽⁶⁾
- Randonnées permanentes labellisées de moins de 150 km⁽³⁾
- Séjour au Centre cyclotouriste «Les 4 Vents» (1 nuitée)



Fiche Structures et Vie associative à 5 points*

- Participation du club présent aux assemblées générales : fédérale, régionale et départementale⁽⁷⁾
- Signature d'une convention de pré accueil
- Obtention d'un maillon fédéral⁽⁸⁾
- Stage de formation fédérale, régionale ou départementale
- Participation à une journée et une réunion d'information sécurité et/ou santé départementale ou régionale

Autres participations à la vie associative ou organisations d'événements

- Abonnés à la revue «Cyclotourisme» = 10 pts
- Participation au Concours Photo = 5 pts
- Participation au Prix Charles Antonin = 5 pts
- Organisation par un club⁽⁹⁾ = 10 pts
- Club organisateur d'une Cyclo-découverte gratuite dans le cadre de la Fête du vélo = 10 pts

⁽¹⁾ liste des bases consultable sur le site internet www.ffct.org.

⁽²⁾ Si celle-ci n'est pas organisée, elle peut être remplacée par une éliminatoire locale officiellement inscrite au calendrier départemental.

⁽³⁾ Pour les randonnées permanentes labellisées (RP), il s'agit de la randonnée complète ou partie de randonnée permanente formée par une ou plusieurs boucles donnant lieu à une homologation ; chaque randonnée permanente ou une boucle homologuée ne peut compter plus d'une fois au maximum par an.

⁽⁴⁾ Pour les séjours, ne seront comptabilisés que les personnes justifiant d'une carte de voyage itinérant homologué par le délégué aux Voyages Itinérants.

⁽⁵⁾ Pour les Voyages Itinérants, un même voyage ne peut pas être fractionné en plusieurs parcours aux dates consécutives. Sont exclus du Challenge de France, les voyages itinérants réalisés sur les parcours de la Semaine Fédérale ou sur ceux d'une des Concentrations nationales à label (Pâques, Ascension, Pentecôte,...).

⁽⁶⁾ Une par département, inscrite au calendrier départemental.

⁽⁷⁾ Pour les assemblées, seules sont recevables les données fournies par les présidents de structures à partir de la liste d'émargement. Il ne sera attribué que 5 points par club présent ; les clubs représentés par le pouvoir d'un autre club ne sont pas pris en compte.

⁽⁸⁾ Obtention par un club de maillon FFCT quel que soit son niveau – or, argent, bronze.

⁽⁹⁾ À partir du calendrier national FFCT, seront attribués 10 pts à chaque club organisant 1^{ère} balade, 1^{ère} randonnée, Brevet d'orientation route ou VTT, Critérium du jeune cyclotouriste, Rencontre inter écoles de cyclotourisme, les brevets fédéraux (voir guide), Cyclo-découvertes (hors fête du cyclotourisme).

*Toutes les fiches, disponibles sur www.ffct.org, dans l'espace fédéral, rubriques Gestion documentaire / Commission Grandes Manifestations, sont à transmettre à Jean-Marie Rogez challenge-de-france@ffct.org au plus tard le 30 septembre de l'année courante.



Récompenses

Trois catégories sont instituées en fonction du nombre d'adhérents au 1^{er} septembre :

Catégorie 03 à 35 adhérents

Catégorie 36 à 75 adhérents

Catégorie + de 75 adhérents

Le Challenge de France des associations de cyclotourisme sera attribué aux clubs selon le quotient ci-dessous et en fonction des catégories ci-dessus :

$$\frac{\text{Nombre de points accumulés par les clubs}}{\text{Nombre de licenciés du club}}$$

Trois niveaux de récompenses seront attribués dans les trois catégories :

Lauriers d'or

Lauriers d'argent

Lauriers de bronze

Lors de l'assemblée générale **de sa Ligue**, le club **lauriers d'or** de sa catégorie se verra remettre le Challenge de France qu'il conservera jusqu'en septembre de l'année suivante pour le remettre en jeu. Il le retournera à cette date au siège de la Fédération. Le Challenge de France des associations de cyclotourisme attribué 3 années consécutives au même club lauriers d'or sera définitivement acquis. Ce dernier sera classé hors concours pendant les 3 années suivantes, mais pourra de nouveau concourir par la suite.

Par contre, les trophées - **lauriers d'argent et de bronze** - seront attribués définitivement aux clubs récipiendaires.

En cas d'ex æquo seront pris en compte : Le club le plus ancien au niveau de l'affiliation, ou le club ayant le plus grand nombre de féminines adhérentes, ou le nombre de participations aux manifestations.

Trophées régionaux

Pour chaque ligue, un trophée régional unique sera attribué sur la base de ce challenge pour chacune des 3 catégories d'effectifs. Les clubs récompensés au niveau national (or, argent ou bronze) seront classés hors concours et exclus de cette dotation régionale.

Organisateurs

Le n° fédéral du club étant l'élément principal pris en compte pour l'attribution des points, vérifiez si, sur les cartes de route, il est bien mentionné. Chaque organisateur devra conserver la trace écrite de la participation jusqu'à la proclamation des résultats, afin de pouvoir faciliter une éventuelle vérification par le délégué fédéral. Aucun changement du résultat proclamé ne sera opéré pour des éléments portés à la connaissance de la fédération au delà de la date limite.

Participants

Rappelez-vous votre n° fédéral de club et prenez l'habitude de le mentionner sur les bulletins d'inscriptions lors des randonnées ou événements et sur toutes vos cartes de route. Présentez votre licence.

Béatrice Barrière

Responsable de la commission
Grandes Manifestations et Brevets

Jean-Marie Rogez

Délégué fédéral au Challenge de France